

Contribution

au Débat Public

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

Le Pays Risle Estuaire

*Le cœur de l'espace métropolitain normand :
un développement préservant la richesse environnementale*



Le territoire du Pays Risle Estuaire recouvre le bassin de vie de Pont-Audemer (Eure, 27).

Il compte 52 282 habitants, répartis sur 722 km², et comprend 83 communes regroupées au sein de 6 Communautés de Communes.

L'association du Pays Risle Estuaire est une structure de développement local dont l'objet est de coordonner l'action des collectivités, et de réaliser toute étude concourant à l'aménagement du territoire.

Le SANO (Syndicat d'Aménagement du Nord-Ouest de l'Eure), intervenant sur le même périmètre, est l'EPCI compétent pour élaborer le SCOT de ce territoire.

Partageant les mêmes opinions sur les perspectives qu'apporte la LNPN pour le développement de ce territoire, ces 2 structures ont décidé de regrouper leurs contributions.

Coordonnées :

Jean-Pierre BOUCHER,
Président du Pays Risle Estuaire
Jean-Marc LEPREVOST,
Président du SANO

2 place de Verdun
27500 Pont-Audemer
Tél. : 02.32.41.81.33.
Fax : 02.32.41.81.34
emdr@normandie-accueil.fr
www.normandie-accueil.fr

Le territoire du Pays Risle Estuaire, situé sur la rive Sud de l'estuaire de la Seine, présente des milieux naturels remarquables sur 30% de sa superficie.

Encadré par les ponts de Normandie et de Tancarville, et situé à équidistance de Rouen, Le Havre, et Caen, le Pays bénéficie d'une excellente desserte routière qui lui permet d'accueillir une part croissante du desserrement urbain de ces agglomérations.

Caractérisé à la fois par une économie présenteielle et par une industrie en renouveau positionnée sur des secteurs de pointe, le Pays Risle Estuaire joue un rôle important dans le fonctionnement de l'espace métropolitain normand, en soutenant le développement de ses trois pôles urbains.

Le Pays Risle Estuaire est partie intégrante de la dynamique liée à l'Axe Seine, et s'impose ainsi en tant qu'acteur volontariste du développement régional.

Cette volonté exprime l'action et l'ambition de ses décideurs pour valoriser les atouts du territoire dont ils ont la responsabilité, en offrant aux enjeux actuels des réponses susceptibles de concilier une activité économique créatrice d'emplois, un niveau élevé de services aux habitants, et surtout la préservation et la valorisation de sa richesse environnementale.

Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie, symbole de l'ambition nationale exprimée par le projet du « Grand Paris – Axe Seine », coïncide avec les orientations de développement choisies et mises en oeuvre depuis dix ans par les acteurs du Pays Risle Estuaire. Ce projet appelle ainsi à élargir la perspective dans laquelle se placent les enjeux locaux du territoire, et motive une ambition encore plus grande.

Bien que ne desservant pas directement le Pays Risle Estuaire, le projet de LNPN, en tant que vecteur de développement régional, permettra au territoire de confirmer son rôle dans l'espace métropolitain normand, en lien avec Paris « Ville-Monde ».



1. Le cœur de l'espace métropolitain normand

Le Pays Risle Estuaire est un acteur du développement de l'Axe Seine. De par sa position stratégique au cœur de l'estuaire de la Seine, le Pays se veut partie prenante de la structuration de l'espace métropolitain normand, et s'inclut dans cette démarche qui affirmera Paris comme « Ville-Monde ».

Le barycentre de la métropole normande

Le Pays Risle Estuaire, encadré par les Ponts de Normandie et de Tancarville, constitue pour partie la rive Sud de l'estuaire de la Seine.

Il est composé de 6 Communautés de Communes : Beuzeville, Cormeilles, Pont-Audemer, Quillebeuf/Seine, Val de Risle, Vièvre-Lieuvin.

Situé au croisement d'axes de communications majeurs (A13, A131, A28, A29), à 45 km de Rouen et du Havre (30 minutes par autoroute) et 60 km de Caen (40 minutes par autoroute), le Pays se trouve au carrefour des aires d'influence des principaux pôles urbains de Normandie.

Ces caractéristiques, ont conduit le territoire à servir d'espace de desserrement urbain des agglomérations voisines, Le Havre en particulier. La population a augmenté de 10% de 1999 à 2008. Cette évolution se traduit au niveau du parc de logements (+12% entre 1999 et 2006) et des déplacements pendulaires (42% des actifs travaillent en-dehors de la zone d'emploi de Pont-Audemer). Ces logiques ont accentué la fonction résidentielle du territoire, avec un rapport emplois/actifs résidents en diminution régulière. Ceci illustre les tendances à la métropolisation et à l'étalement urbain observées au niveau national, vouées à s'accroître.

La coopération au niveau de l'Estuaire

Conscient de l'importance que revêt l'axe Seine pour le développement de son territoire, le Pays Risle Estuaire s'investit dans la démarche de coopération portée par le Comité des élus de l'Estuaire de la Seine.

Cette implication vise à inscrire son développement dans une approche plus large, et à participer à la construction du développement régional.

Le Comité des élus de l'Estuaire rassemble les représentants des 5 Pays composant l'aire d'influence du Havre : Pays Risle Estuaire, Pays d'Auge, Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, Pays Caux Vallée de Seine, Pays des Hautes Falaises. Ce partenariat, établi depuis 1998, permet de fédérer les élus et acteurs économiques autour des enjeux majeurs de développement. L'idée de créer un Pôle Métropolitain sur ce périmètre concrétise cette ambition collective.

2. Le socle du territoire : sa richesse écologique

Le Pays Risle Estuaire possède une diversité environnementale d'une qualité écologique exceptionnelle. Ces espaces constituent un atout essentiel que le territoire peut mettre au service du développement de l'Axe Seine, afin que ce projet ambitieux concoure à la préservation et à la valorisation de ces milieux remarquables.

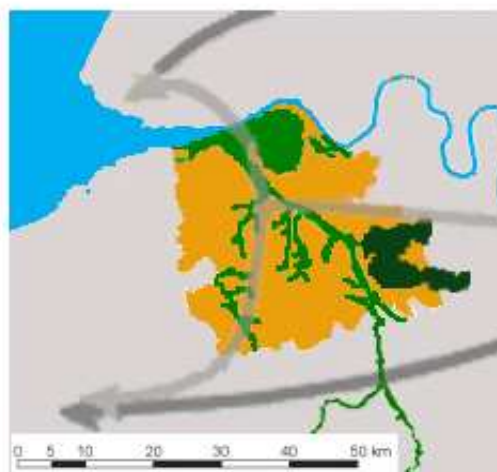
Une grande diversité de milieux naturels

Territoire rural de 72 200 ha, le Pays Risle Estuaire se caractérise par la diversité de ses milieux naturels et par leur qualité écologique.

Si l'habitat est très dispersé, l'urbanisation reste limitée (60% des communes comptent moins de 500 habitants), laissant une très forte place aux milieux naturels.

Le Pays Risle Estuaire constitue l'espace de transition entre 2 milieux géomorphologiques aux caractères très marqués : les plateaux calcaires du bassin sédimentaire de la Seine, dédiés aux grandes cultures, et les vallées bocagères du Pays d'Auge (bassin hydrographique de la Touques). Il est également caractérisé par la présence des estuaires de la Seine et de la Risle. Vallées bocagères, milieux estuariens, prairies humides, roselières, milieux aquatiques, falaises, forêt et coteaux boisés, s'ajoutent aux prairies d'élevage et aux plateaux cultivés pour illustrer la diversité des milieux naturels.

Impacts de la LNPN sur les espaces naturels remarquables du Pays Risle Estuaire



- Périmètre du Pays Risle Estuaire
- Sites Natura 2000
- Forêt domaniale de Montfort/Risle
- Tracé C de la LNPN
- Tracé B de la LNPN

Une qualité écologique exceptionnelle

15% de la superficie du Pays Risle Estuaire est classée Natura 2000 (10 593 ha), et 15% est couvert par la forêt, dont 2 000 ha d'un seul tenant au sein de la Forêt Domaniale de Montfort/Risle.

Le territoire intègre totalement ou pour partie 6 sites Natura 2000 (dont le Marais Vernier, plus grande tourbière de France), qui jouent un rôle essentiel dans les migrations des poissons et des oiseaux.

Cette qualité environnementale est soulignée par l'adhésion de 22 communes du Pays au PNR des Boucles de la Seine Normande. La DTA de l'estuaire de la Seine consacre cette reconnaissance, fixant des orientations qui visent à « préserver et mettre en valeur les milieux naturels et ruraux, le littoral et les paysages ».

3. Un profil économique entre économie présentielle et économie de production

Le Pays Risle Estuaire présente une activité économique diversifiée, organisée autour des secteurs de l'industrie (21% de l'emploi local), de l'agriculture, et de la sphère présentielle (60% de l'emploi du territoire). Cette diversité illustre les différents rôles que le territoire veut jouer dans le développement de l'Axe Seine. Le territoire veut renforcer la part des activités de production, en mettant à disposition une offre foncière adaptée venant en appui de la dynamique de l'Axe Seine.

Une économie de production affirmée

Les activités non-présentielles représentent 40% de l'emploi local. L'agriculture est encore très présente. L'industrie compte pour 21% de l'emploi. Elle se spécialise sur des activités relevant de filières d'avant-garde (Monétique, Aéronautique), et stratégiques pour le développement de l'Axe Seine (Logistique, Filière Bois, Eco-construction, Agro-alimentaire). La papeterie de Pont-Audemer, positionnée sur du papier médical de très haute technologie, illustre l'innovation dont a pu faire preuve le tissu économique traditionnel.

Une économie résidentielle liée aux pôles d'emplois externes

L'installation sur le territoire de nouveaux ménages s'est traduite par un développement de l'économie résidentielle, emmenée par la construction neuve et les services aux ménages.

Le Pays Risle Estuaire est le territoire le plus dynamique du département de l'Eure pour l'artisanat. Cette évolution du poids de l'économie résidentielle dans l'activité totale du Pays Risle

Estuaire marque une dépendance croissante à l'égard des bassins d'emplois proches.

Le tourisme, vecteur de diversification et de valorisation

Bénéficiant à la fois de sa proximité des pôles urbains, de sa desserte routière, notamment depuis Paris, et du voisinage des pôles touristiques proches (Deauville, Honfleur, Le Havre, Pays d'Auge), le Pays Risle Estuaire a su tirer parti de la qualité de son patrimoine pour développer un tourisme de nature porteur d'avenir.

Avec 12% de son parc de logement en résidences secondaires et 4500 lits touristiques marchands, la population touristique représente 1/3 de la population hébergée. Cette dynamique appuie le développement d'activités de prestataires de loisirs et de services aux résidents, permet la valorisation des savoir-faire locaux.

4. Les mobilités : quels apports de la LNPN pour les mobilités locales ?

La Mobilité constitue un enjeu essentiel pour le Pays Risle Estuaire. La création de la LNPN sera accompagnée par le renforcement des mobilités locales pour que le territoire puisse pleinement jouer son rôle au sein de l'Axe Seine.

Le paradoxe : un cœur géographique pourtant enclavé

En dépit de sa localisation et de son excellente desserte routière, le Pays Risle Estuaire est très défavorisé en termes de transport collectif.

Le territoire ne dispose pas d'une accessibilité ferroviaire structurante pour les voyageurs. Les seules offres de transport collectif présentes sur le Pays sont des lignes départementales et régionales de car interurbains reliant le territoire à Rouen, Bernay (principale gare de rabattement) et Le Havre, dont la fréquence et le cadencement ne proposent qu'une réponse partielle aux migrations pendulaires.

L'organisation du covoiturage (création d'aires adaptées, et réalisation de Plans de Déplacement d'Entreprises sur les pôles d'emplois extérieurs) constitue l'une des actions prioritaires pour le territoire.

De même, **l'accès au haut débit et au très-haut débit** constitue un enjeu important pour permettre le développement du télétravail.

Le fret

Le Pays Risle Estuaire subit un flux important de fret routier (1,3 M Poids Lourds/an), induit principalement par l'activité portuaire havraise (800 000 PL/an). Le territoire constitue en effet le débouché de Port 2000 sur la rive Sud de la

Seine, et se positionne également comme un couloir de transit Est-Ouest et Nord-Sud.

Le différentiel de coût entre les péages des ponts Tancarville et de Normandie (du simple au double) occasionne de la part des transporteurs des stratégies d'évitement du pont de Normandie, utilisant la voirie du Pays Risle Estuaire comme plate-forme de redistribution des flux vers le pont de Tancarville. Ceci engendre des problèmes de sécurité, des conflits d'usage, et une détérioration du cadre de vie.

Le développement attendu de l'activité portuaire amplifiera ce phénomène. En dépit des reports modaux, le trafic PL est appelé d'ici 20 ans à doubler sur le Pays Risle Estuaire.

Afin d'organiser au mieux la desserte Sud du Port du Havre, il est impératif de procéder aux aménagements routiers nécessaires à la sécurisation de ces flux. De même, la réhabilitation de la ligne ferroviaire existante entre Glos/Risle et Honfleur permettra de conforter leur report modal et, à terme, la création d'un hub pour les voyageurs.

Les implications de la LNPN sur les enjeux locaux de mobilité

La création de la LNPN sera accompagnée des mesures nécessaires afin de diffuser ses effets sur le territoire.

Dans la mesure où le scénario C, qui prend corps sur le Pays, ne pourra pas recevoir de trafic TER et ne comportera pas de gare locale, le Pays Risle Estuaire ne bénéficiera pas d'une desserte directe liée au projet.

Aussi est-il nécessaire de réaliser, en concertation avec les Autorités Organisatrices des Transports concernées, un maillage des dessertes locales dans la continuité des orientations exprimées dans le Schéma Local des Déplacements du Pays Risle Estuaire.

Le scénario B : la confirmation des orientations privilégiées jusqu'à présent

Afin de confirmer sa place dans l'estuaire de la Seine, porte d'entrée de Paris « Ville-Monde », le Pays Risle Estuaire soutient fermement le projet de création d'une ligne nouvelle entre Paris et la Normandie.

En favorisant le développement de l'Axe Seine, de l'estuaire, et de l'espace métropolitain normand, le projet de LNPN permettra au territoire d'affirmer sa place en cohérence avec la politique qu'il a menée jusqu'à présent.

Les choix de développement du Pays expriment le rôle qu'il a décidé de jouer dans les évolutions de l'estuaire de la Seine : préserver et valoriser son patrimoine, renforcer une économie de production axée sur des filières d'avant-garde, et développer une économie résidentielle alimentée par la métropole normande.

Pour consacrer ses ambitions, le Pays Risle Estuaire veut en particulier préserver ses espaces naturels remarquables, et les mettre au service du développement régional.

Le scénario C bouleverserait un nombre important de sites naturels exceptionnels, sans permettre au territoire de bénéficier de retombées en termes de mobilités à la hauteur de ce coût environnemental. Aussi ce scénario n'est-il pas acceptable pour le Pays Risle Estuaire.

La proposition de tracé B, incluant le doublement du Mantois et la connexion à La Défense et Roissy, permettra de relier efficacement la Normandie à la capitale et au reste du monde en confortant le développement régional. Son volet fret permettra le renforcement économique.

C'est en faveur de ce scénario B que se prononce le Pays Risle Estuaire. Il se place en complète cohérence avec les politiques mises en oeuvre jusqu'à présent, et permettra au territoire de valoriser ses atouts aussi bien au niveau économique qu'écologique.